

Manche

## Handicap : 1 000 élèves et du retard

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 6 septembre 2018

336 mots | -



*Un millier d'enfants en situation de handicap est accompagné en milieu scolaire dans la Manche. - Crédit Lisa F. Young - Fotolia*

Si 90 % des enfants en situation de handicap sont déjà accompagnés, des parents s'inquiètent encore ici et là.

Pourquoi ? Comment ?

Combien d'élèves en situation de handicap dans la Manche ?

Selon la direction académique de la Manche, un millier d'élèves fait l'objet d'une notification de Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la maternelle au lycée. Un chiffre que certains parents concernés estiment en hausse « **de près de 10 % ces dernières années** ».

Combien d'aides pour aider ces enfants dans leur scolarité ?

Sophie Bringault, chef de division à la direction académique, indique que, « **comme l'an dernier** », 665 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dans le département. Les accompagnements seraient, selon elle, « **pourvus à 90 %** ».

Pourtant, des parents et des élus s'inquiètent. Pourquoi ?

À Avranches, à Coutances et ailleurs dans le département, des parents d'élèves s'inquiètent. Trois jours après la rentrée, leur enfant ne bénéficie toujours pas d'un accompagnant. Selon Frédérique Boury, conseillère départementale des Pieux, « **130 enfants n'auraient pas encore reçu de réponse satisfaisante** ». Pour elle, « **cette rentrée scolaire est la pire que nous ayons connue alors que la réussite du parcours scolaire de tous les enfants doit être la priorité de l'Éducation nationale.** »

Pourquoi le problème est-il récurrent à chaque rentrée ?

Chaque année en septembre, des parents s'impatientent dans l'attente d'une attribution

d'accompagnant. Une situation embarrassante que la direction académique regrette mais qu'elle explique : « **Chaque année, en juin-juillet, nous recevons de nouvelles notifications de la MDPH. On doit alors revoir la répartition des AESH selon la durée de l'accompagnement des enfants en situation de handicap qui arrive à l'école, détaille Sophie Bringault. Dans la foulée, nous découvrons des déménagements, des changements d'école qui nous contraignent à de nouvelles modifications.** »

D'où un retard dans la répartition des AESH et de leur temps de travail au moment de la rentrée. La direction académique assure que toutes les situations seront réglées « **au maximum dans deux semaines** ».

Sébastien BRÊTEAU.